



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
À S.E. M. ELLIOT LATÉVI-ATCHO LAWSON,
NOUVEL AMBASSADEUR DU TOGO
PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Jeudi 18 décembre 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Soyez le bienvenu en cette demeure où j'ai le plaisir d'accueillir Votre Excellence à l'occasion de la présentation des Lettres qui L'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Togo près le Saint-Siège.

Je vous remercie des salutations que vous m'avez adressées au nom de Son Excellence Monsieur Gnassingbé Eyadéma, Président de la République du Togo. Je vous saurais gré de lui transmettre en retour mes vœux déférents. Au peuple togolais tout entier, que je rejoins par la pensée et par le cœur, je souhaite de connaître la prospérité et le bonheur, dans une société toujours plus fraternelle, fondée sur la justice et la solidarité.

2. Je reçois avec satisfaction ce que vous dites de l'engagement du Togo pour le renforcement de relations de coopération et d'amitié entre les peuples. Alors que l'Afrique connaît encore trop de foyers de tension et de graves conflits fratricides, il est nécessaire de persévérer avec conviction dans les efforts communs déjà entrepris pour que s'impose aussi bien à l'intérieur des nations qu'entre les nations elles-mêmes une véritable culture de la solidarité. La recherche de solutions appropriées aux problèmes vitaux des populations, afin que chacun puisse jouir de conditions de vie sereines et décentes, est une priorité pour l'établissement d'une paix durable.

3. Dans votre allocution, vous avez aussi souligné l'objectif poursuivi par votre pays d'établir un État de droit. Son instauration, en effet, est indispensable afin de permettre l'affermissement d'une démocratie authentique. Pour travailler efficacement au progrès et au développement de la nation,

il est donc du devoir des responsables de l'État de veiller à ce que, dans la vie politique et sociale, tous les citoyens puissent exercer leurs droits légitimes et pour cela bénéficier des libertés indispensables. La possibilité donnée à tous de choisir librement leurs dirigeants et de participer aux décisions politiques qui orientent la vie commune est une prérogative essentielle qui permet de ne pas confisquer au profit de quelques-uns ce qui revient à tous.

La liberté elle-même est ordonnée à la vérité, et particulièrement lorsqu'elle concerne la compréhension de ce qu'est l'homme et la perception correcte de son rôle dans la vie sociale. En effet, la dignité transcendante de la personne humaine doit guider l'action politique pour garantir l'avenir de la liberté. Ainsi que je l'ai souligné à plusieurs reprises, « la liberté n'est pleinement mise en valeur que par l'accueil de la vérité: en un monde sans vérité, la liberté perd sa consistance et l'homme est soumis à la violence des passions et à des conditionnements apparents ou occultes » (Ioannis Pauli PP. II *Centesimus Annus*, 46).

4. L'Église catholique, quant à elle, entend collaborer avec loyauté à la recherche de l'intérêt commun. Certes, il n'est pas dans sa vocation de gérer les affaires publiques. Elle reconnaît la légitime autonomie des institutions politiques de même que sa propre liberté à leur égard afin de pouvoir annoncer sans entraves la Bonne Nouvelle de l'Évangile et en rappeler les exigences. Elle apporte une contribution spécifique à la promotion du bien de la communauté nationale en discernant et en encourageant ce qui permet à l'homme de vivre et de grandir en conformité avec sa vocation ainsi qu'en combattant ce qui va à l'encontre des valeurs évangéliques et ce qui dès lors devient inacceptable dans certaines circonstances.

Pour être fidèle à sa mission de service de l'Évangile, l'Église, en effet, ne peut se désintéresser des problèmes concrets des hommes. Participant par ses membres à la vie de la société, elle n'est pas indifférente au sort des personnes et des communautés humaines ni aux dangers qui les menacent. Il lui revient alors de proposer clairement les valeurs qui devraient être garanties pour que la dignité et les droits individuels et collectifs des personnes soient respectés. Dans bien des situations, elle doit se faire la voix de ceux qui ne peuvent s'exprimer. Car il est dans sa vocation propre de contribuer à l'édification d'une société juste et réconciliée, dans laquelle chacun peut trouver son plein épanouissement humain et spirituel.

Monsieur l'Ambassadeur, je profite de cette occasion solennelle pour saluer avec affection tous les Évêques et les membres de la communauté catholique du Togo, dont je connais le dynamisme évangélique. Je les encourage vivement à travailler, en union avec tous les hommes de bonne volonté de leur pays, à l'édification d'une société renouvelée et fraternelle, où chacun trouvera sa place et pourra épanouir les dons qu'il a reçus de Dieu. Alors que nous nous préparons à la célébration du grand Jubilé de l'An 2000, je les invite à ranimer leur espérance et à en être les témoins au milieu de leurs frères.

5. Au moment où commence votre mission, je vous offre mes vœux les meilleurs pour la noble

tache qui vous attend. Soyez assuré que vous trouverez toujours ici, auprès de mes collaborateurs, l'accueil attentif et compréhensif dont vous pourrez avoir besoin.

Sur Votre Excellence, sur le peuple togolais et sur ceux qui président à sa destinée, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédictiones divines.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XX, 2 p. 1034-1036.*

L'Osservatore Romano 19.12.1997 p.4.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1998 n.3 p.4.

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana